

AFGSU SSE Module 8 : Décontamination hospitalière approfondie

PUBLIC :

Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014)

Personnels des établissements de santé chargés de participer à la mise en œuvre d'une unité de décontamination approfondie hospitalière.

PREREQUIS : Module 7 « Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels et collectifs NRC » de l'attestation de formation spécialisée aux gestes et soins d'urgence en situation sanitaire exceptionnelle.

DATES : Cf. catalogue formation et/ou site internet du CESU 74

DUREE : 1 jour (7 heures)

HORAIRES : 08h00 – 16h30

LIEU : CESU 74

Centre Hospitalier Annecy Genevois site Annecy .

COÛT : 154 euros par apprenant (Tarif de groupe possible)

MODALITES D'EVALUATION :

Évaluation formative, auto et hétéro-évaluation avec :

- Mise en situation
- Processus en groupe d'apprenant "essai erreur"
- Questionnements ciblés
- Analyse continue avec les participants
- Evaluation "delta/plus » : comparaison aux recommandations, analyse des écarts, processus d'amélioration.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance de méthodes pédagogiques tout au long de la formation : méthode démonstrative, de découverte ou d'immersion.

TECHNIQUES PEDAGOGIQUES :

- Techniques de pédagogie active
- Résolution de problèmes et apprentissage par problème
- Mises en situation apprenante/scénario authentique
- Apprentissage par simulation
- Ateliers pratiques, ateliers de geste, apprentissages procéduraux.

INTERVENANT(S) :

Médecins, infirmiers, ambulanciers, enseignants en soins d'urgence du CESU 74. Formateur en simulation en santé.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

Bulletin d'inscription à retourner par courriel : cesu74@ch-annecygenevois.fr au plus tard 7 jours avant la formation

ACCESSIBILITE : nous consulter pour répondre à vos besoins.

Objectifs :

- Savoir mettre en œuvre une unité de décontamination hospitalière pour assurer la décontamination approfondie des victimes.

Contenu de la formation :

- Principes et indications de la décontamination approfondie.
- Identification des différentes phases d'une décontamination approfondie et mise en place des moyens nécessaires à sa réalisation, aux fonctions et tâches des personnels soignants et logistiques.
- Mise en œuvre d'une unité de décontamination hospitalière fixe et /ou mobile pour assurer la décontamination approfondie de personnes contaminées.
- Prise en charge d'un malaise d'un membre du personnel pendant la décontamination
- Gestion du personnel (rotation, décontamination et traçabilité.
- Modalités d'élimination et/ou de décontamination des objets ou déchets potentiellement contaminés.

Si les Modules 7-8 et 9 sont regroupés, la formation des 3 modules se déroulera sur 2 jours consécutifs, soit 14 heures pour un montant de 308 euros.

CESU-13.07.2023-V3

1